

DSCE : réorganisation, à qui le tour ?



Mars 2026 – IL – DO Ile de France

Après avoir démantelé la Fabrique, c'est au tour des Responsables Nationaux de Processus (RNP) d'être dispatchés dans d'autres départements. Qui seront les prochains ?

En 2023, DSCE s'engageait dans une démarche d'amélioration continue, en créant une Direction Nationale des Processus et de l'Amélioration Continue. L'objectif : harmoniser les pratiques des RNP.

Le 1^{er} avril 2026, la direction prévoit de rattacher les 8 Responsables Nationaux de Processus à de **nouvelles directions et lignes managériales**. Ces personnes ont déjà connu 3 managers différents en 3 ans.

Cette décision, **imposée aux salariés et sans consultation des Instances Représentatives du Personnel**, laisse 15 jours pour s'y adapter.

Pourquoi cette précipitation ? Pour quels objectifs ? Quels bénéfices concrets pour les RNP et les Clients ?



Vos représentants de la CFE-CGC sont à votre écoute pour échanger sur vos craintes

Face à ces changements et l'absence de sens donné à ces projets, la **CFE-CGC dénonce** :

- La perte continue de compétences et non-remplacement des départs
- Le manque de transparence sur l'emploi
- La succession chaotique de managers,
- L'absence de vision claire qui augmente les Risques Psycho-Sociaux
- La mise en place d'outils sans mesurer les impacts sur les conditions de travail

La **CFE-CGC préconise** l'élaboration d'un projet transparent et concerté avec les représentants du personnel et les salariés via :

- Une **description précise** du rôle et fonctionnement de la Direction des Processus et de l'Amélioration Continue
- Une **organisation claire** des RNP, par un rattachement hiérarchique homogène et une définition précise des missions, notamment avec les Responsables Locaux de Processus.
- Une **gestion prévisionnelle et transparente** des postes
- Une **présentation en CSEE** pour donner une vision d'avenir, en concertation avec le personnel

